

le 2 - 12 - 2019.

Suite à notre visite avec l'Office le Commissaire enquêteur, nous émettre une réserve sur la parcelle des Chemin, Situé : Sur la parcelle N° 4 numero 310 - au lieu dit Sun, à mèche dénominé buffisant alors que la parcelle en un minier mesure environ 12 mètres et prend au sein toutefois sur cette acquire - je déclara

le 2 - 12 - 2019

Je me permets d'émettre une réserve sur l'emplacement réservé destiné à un parking (parcelle n°72) à qui dépendraient l'autre du village. (la rue sur le grand canyon devrait boucler - La parcelle 1616 (en dehors du cimetiére) une parcelle plus proche et bataillé telle qu'elle est bien accessible et protéger -

La partie du village concernant une belle allée ombragée. 3 moyens sont morts, des empêchements devant de 4 m le long de la route (en dehors de la forêt) une parcelle une parcelle intérieure pour se placer dans un état maximum de sécurité -

M. Suisse

le 2 - 12 - 2019 Je Tielle parcelles H12 - H13 - H25, H10 - H14 - H19

des remarques portent sur :

1) Pour avoir moins sonnerie gars  
sur Zone agricole -

2) Il constat mention prévue sur la parcelle 369 à l'entrée de la hauteur de la route de l'ancien hôtel de montagne le long de notre flanc ouest pour l'aboutir

3) En ce qui concerne l'aire fraîche de stationnement à l'entrée du village pour les voitures de l'habitation située au sein de l'habitation du site -  
Besoins de plancher -

2. 12. 2019 . la Tieille . Parcelle 365. Zone Ub .

Erreur évidente sur la parcelle dont la constructibilité est réduite à 50 m dans la parcelle 364 à une surface constructible de 10 m² et qu'il n'est pas plus grande sur surface totale.

M. Ferraris

Il constate que la parcelle 364 à une